



Je dis oui, à mon futur chez moi avec Vivest

Entre nous, c'est pour la vie !

Une démarche **simple** et **rapide** :

1 | Je dépose ma demande de logement

- Soit à l'aide du formulaire unique disponible en agence, à nous remettre entièrement complété, accompagné de la copie de votre pièce d'identité ;
- Soit sur internet sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>



2 | Je suis contacté par un commercial

Si un logement correspond à vos besoins et souhaits, vous êtes contacté par notre commercial. Il vous invitera à compléter votre dossier avec les pièces justificatives indiquées au verso. Le cas échéant, vous pourrez visiter le logement avant le passage de votre dossier en Commission d'Attribution des Logements.

3 | Mon dossier est étudié en Commission d'Attribution des Logements

Si votre dossier est complet, il est étudié en Commission d'Attribution des Logements (CAL) en concurrence avec d'autres dossiers. La CAL décide de l'octroi du logement à un candidat. Elle se compose d'administrateurs de la société, dont un représentant des locataires et d'élus.

4 | Je renouvelle ma demande si besoin

S'il n'y a pas de logement disponible répondant à vos critères de recherche, votre dossier est conservé en liste d'attente pendant un an. Passé ce délai, vous pourrez renouveler votre demande. Vous en serez averti par courriel, mail ou SMS.

**Contactez nous,
un numéro unique :**

09 77 42 57 57

Vivest

Groupe ActionLogement

Liste des pièces, à fournir !



PIÈCE D'IDENTITÉ

- ☐ Copie de la **carte d'identité** ou passeport pour toutes personnes majeures à loger
- ☐ **Hors Union Européenne** : copie du **Titre de Séjour** en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement du titre de séjour, pour toutes personnes qui vivront dans le logement

SITUATION FAMILIALE

- ☐ **Marié(e)/ Veuf(ve)** : copie du livret de famille (mariage, divorce, enfants)
- ☐ **Union Libre/PACS** : certificat de concubinage ou PACS
- ☐ **Femme enceinte** : certificat de grossesse
- ☐ **Divorcé(e)** : copie partielle du jugement de divorce «par ces motifs»,
- ☐ **Séparé(e)** : une ordonnance de non conciliation, ou une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil

REV. FISCAL DE RÉFÉRENCE

- ☐ **Avis d'imposition** : copie de l'avis d'impôt N-1 (sur les revenus de l'année N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement
- ☐ **Revenus perçus à l'étranger** : avis d'impôt sur le revenu de cet Etat ou Territoire traduit en français et convertis en euros

RESSOURCES MENSUELLES

- ☐ **Salarié(e) / Intérimaire** : copie des 3 derniers bulletins de salaire, et une copie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur
- ☐ **Demandeur d'Emploi** : duplicata récent de la carte Pôle Emploi, la notification Pôle Emploi et les 3 derniers avis de paiement
- ☐ **Retraité(e)** : copie des derniers relevés de pension, et copie de la retraite complémentaire
- ☐ **Travailleur indépendant** : copie du dernier bilan comptable ou attestation comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document fourni à l'administration.
- ☐ **Etudiant** : Carte Etudiant (si boursier Avis d'attribution de bourse)
- ☐ **Indemnités Journalières** : bulletin de la sécurité sociale
- ☐ **Prestations sociales et familiales (AF, RSA...)** : notification de la CAF/MSA

LOGEMENT ACTUEL

- ☐ **Locataire** : Attestation de règlement régulier des loyers fourni par le bailleur actuel ou les 3 dernières quittances de loyer (et non les avis d'échéances)
- ☐ **Hébergé** : attestation de la personne qui héberge
- ☐ **En structure d'hébergement, foyer** : attestation de la structure d'hébergement
- ☐ **Propriétaire** : copie de la dernière taxe foncière et/ou du compromis de vente

Vivest

Groupe ActionLogement